

STATUTS 2 A/RECOUVREMENT

Société : 2 A/Recouvrement

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 5 000 euros

Siège social : 52, rue de Miromesnil 75008 Paris

Le soussigné :

M. RENELIER pierre, né le 02 avril 1966 à Bressuire (79) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 : Objet

La Société a pour objet comme activité principale, en France et dans tous pays, le recouvrement de factures, la gestion de créances, la gestion du risque-client, le rachat de créances, la rédaction d'actes juridiques, le conseil, les formations afférentes à ces activités.

Et plus généralement, toutes les opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social tous à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Article 3 : Dénomination

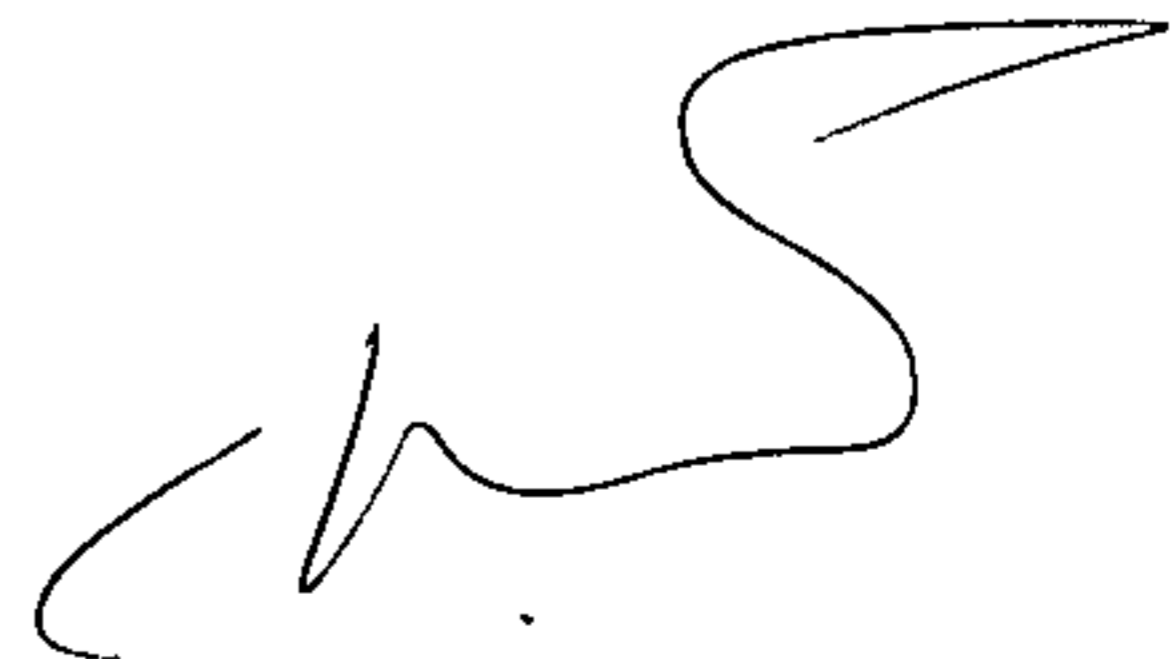
Sa dénomination sociale est : 2 A/Recouvrement

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
- 7 MAI 2008

N° DE DÉPOT 42450

08B10827



Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au : 52, rue de Miromesnil 75008 Paris

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 : Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports

M. RENELIER Pierre apporte et verse à la société une somme totale de 5 000 euros

La somme totale versée, soit 5 000 euros, a été déposée le 21 avril 2008

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à :

BREAD

40, Rue de la Boétie

75008 Paris

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 5 000 euros

Le capital est divisé en 5 000 parts égales d'un montant de chacune de 1 euro. La libération du surplus, à laquelle il s'oblige, interviendra en une ou plusieurs fois sur décision du gérant.

Article 8 : Gérance

La société est gérée par son associé unique, M. RENELIER Pierre.

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social



Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice sera clos le 31 décembre 2009.

Article 11 : Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais/formalités de publicité

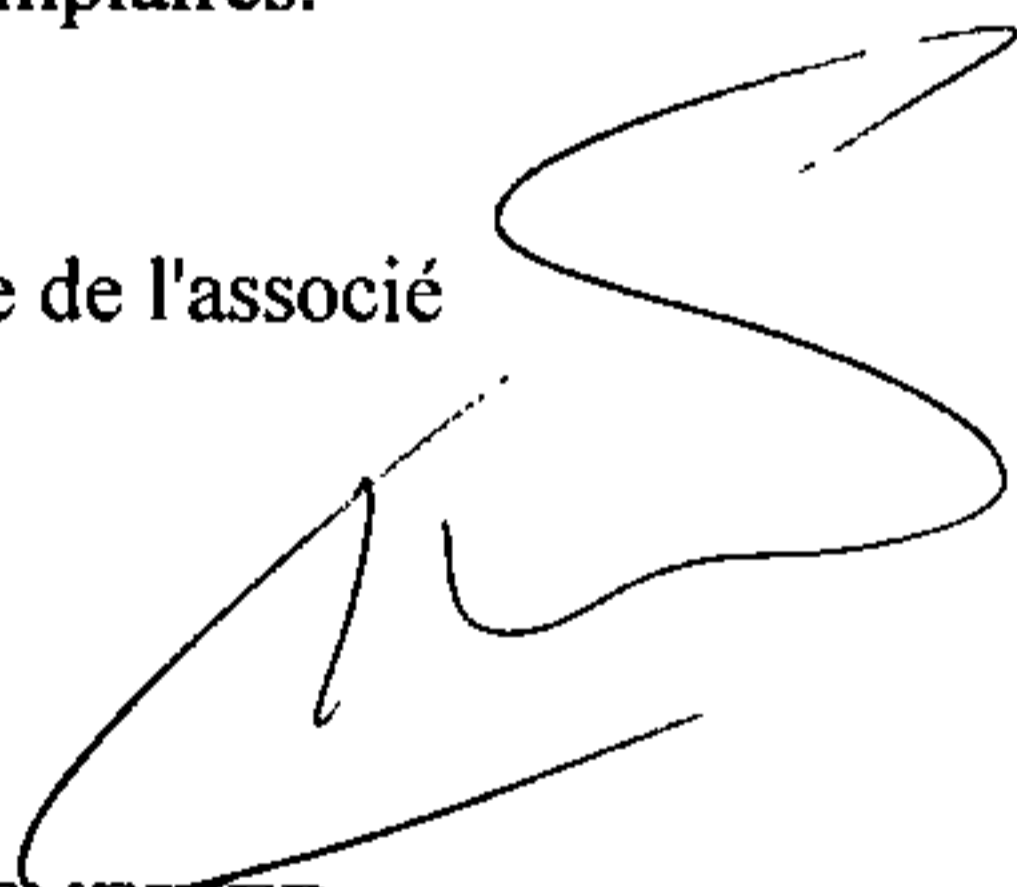
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Paris, le 21 avril 2008

En 7 exemplaires.

Signature de l'associé



Pierre RENELIER

v. bon pour exécution
des fonctions de gérant v